YERRES

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/DH/CL

DECISION N° 2005/28

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec CIRIL SA dans le cadre d'une formation sur le thème "CIVIL GRH 2000+ : Paie-Absences version 2.6"

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et du 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT la participation de Mesdames Annie VANDENBERGHE et Maria LATASTE, agents de la commune, le 25 janvier 2005, à une formation sur le thème " CIVIL GRH 2000+ : paie – absence version 2.6 ", soit une durée totale d' une journée,

CONSIDERANT que la proposition de CIRIL SA - 20, rue Louis Guérin - 69 100 VILLEURBANNE correspond aux besoins conjoints de la commune et des stagiaires,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec CIRIL SA précitée, en vue d'une formation sur le thème "" CIVIL GRH 2000+ : paie – absence Version 2.6", le 25 janvier 2005, au profit de Mesdames Annie VANDENBERGHE et Maria LATASTE,, moyennant une contribution financière de 360 €uros net de toutes taxes par jour et par participant soit une somme totale de 720 € net de toutes taxes,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2005.

Fait à Yerres, le 21 janvier 2005

REÇU LE
31 JAN. 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération